

Comité de Suivi et d'Information des anciens sites miniers et industriels du secteur de la Croix-de-Pallières

14 mars 2022

Réaménagement de la parcelle cadastrée AC 80 du territoire communal de TORNAC

1. Rappels contexte & APTO, APOTS
2. Point des travaux de mise en sécurité
3. Restrictions d'usages



Rappels contexte & APTO, APOTS

- Constat suite à résultats des investigations "terrain" menées par l'Etat : sols de la propriété cadastrée AC 80 du territoire communal de TORNAC présentant des teneurs en plomb nettement supérieures au bruit de fond local pouvant atteindre des teneurs particulièrement élevées jusqu'à 90 g/kg
- Après recherches documentaires : situation administrative "orpheline" de l'ancienne usine de traitement des minerais, exploitée au 19^{ème} siècle, ses bassins et terrains alentours ayant été transformés en habitat

Il s'agit d'une **activité industrielle**, connexe aux anciennes exploitations minières alentours, **qui relèverait aujourd'hui, si elle était toujours effective, de la réglementation des ICPE + exploitant de l'époque étant défaillant**

=> **intervention de l'ADEME** encadrée par :

- * Arrêté Préfectoral de Travaux d'Office n° 2019-09-045 du 23 septembre 2019
- * Arrêté Préfectoral d'Occupation Temporaire des Sols n° 2019-09-046 du 23 septembre 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Point des travaux de mise en sécurité

- Oct 2019 - 2020 : Opérations administratives préalables auxdits travaux :
 - * Pour mémoire, opérations détaillées lors du dernier CSI organisé le 18 janvier 2021
 - * Délocalisation de la famille ANTUNES-GOMES durant l'été 2020
- 2021 : Travaux de déconstruction sélective :
 - * déc 2020 : marché attribué à l'entreprise PREMYS, filiale du groupe COLAS, spécialisée en déconstruction et désamiantage
 - * 1^{er} fév 2021 : démontage puis évacuation en filière dédiée des déchets de matériaux contenant de l'amiante
 - * 8 fév - 5 mars 2021 : autres travaux de déconstruction :
 - Ramassage de déchets divers sur la propriété,
 - Percement du fond de la piscine et mise en stock des déchets inertes issus de la démolition des bâtis présents en partie supérieure de la propriété (local technique piscine, volières...),
 - Déconstruction sélective des bâtiments à usage d'habitation :
 - Purge des éléments de second oeuvre intérieurs,*
 - Dépose de la toiture et de son complexe isolant,*
 - Démolition du gros oeuvre puis régalage grossier sur place des déchets inertes*



Point des travaux de mise en sécurité



- * Evacuation des déchets non inertes pour prise en charge par Cévennes Déchets à Alès (5,9 t de déchets de bois + 6 t de déchets non dangereux en mélange)
- * Accès condamnés : remplacement d'un portail d'accès par un mur maçonné similaire à l'existant surmonté d'un grillage + maintien d'un portail avec cadenas (à la demande de la commune) + barrière forestière côté piste d'accès à la partie supérieure de la parcelle
- * Pose d'une signalétique mentionnant l'interdiction de pénétrer



- * 28 avril 2021 : réception des travaux PREMYS / ADEME

Restrictions d'usages

- Un projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique visant à restreindre les usages sur la parcelle cadastrée AC 80 du territoire communal de TORNAC est en cours de finalisation.

Nature et contenu des servitudes relatives aux usages du site et des sols :

- * *Interdire toute occupation et fréquentation du site hormis pour opérations d'entretien (débroussaillage rendu nécessaire pour prévenir le risque incendie, réfection clôture, etc) par des personnes dûment désignées par la commune de TORNAC, propriétaire de la parcelle*
- * *Interdire tout projet immobilier*
- * *Interdire le remaniement des sols (culture, excavation, affouillement, terrassement, emprunts)*



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE